

## Avis public



### **PROMULGATION** **RÈGLEMENTS RCA15 17256 ET RCA15 17257**

AVIS est par les présentes donné que les règlements ci-après décrits ont été adoptés par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 7 décembre 2015.

**RÈGLEMENT RCA15 17256 :** Règlement sur les tarifs (exercice financier de 2016). Ce règlement entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**RÈGLEMENT RCA15 17257 :** Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier de 2016). Ce règlement entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

FAIT À MONTRÉAL, ce 16 décembre 2015.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate